

Séquence : Les réseaux sociaux, c'est pas tout NET !



1. Notions théoriques

A. Quelques définitions :

- **Harcèlement** : se définit comme la répétition de comportements agressifs dans le but de blesser intentionnellement quelqu'un, de l'humilier ou de l'exclure. On parle de harcèlement scolaire lorsque les violences se produisent sur le territoire de l'école, c'est-à-dire tout espace soumis au Règlement Intérieur.

On parle de **harcèlement** si **trois critères** se cumulent. Il faut que les agissements en cause soient :

- **Intentionnels** : il y a une volonté délibérée de nuire d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'un autre.
- **Répétés** : les actions doivent se multiplier et s'inscrire dans la durée.
- **Asymétriques** : les agissements malveillants se produisent contre une victime isolée et dans l'incapacité de se défendre ; c'est un rapport de force.

Le harcèlement le plus répandu dans le milieu scolaire est le harcèlement dit horizontal, il peut s'apparenter aux pratiques entre élèves. Cette forme de harcèlement est la plus médiatisée.



Il existe **différents types de violence liée au harcèlement** :

- **La violence physique** : concerne toutes les formes d'agressivité manifestes portant atteinte aux personnes (coups, bagarres, insultes, agressions physiques, etc.).

Il a pour effet de susciter un climat de terreur et s'ancre souvent dans un contexte de harcèlement moral. Le harcèlement physique inclut aussi les « jeux dangereux » tels que les « jeux » de non-oxygénation basé sur la strangulation et l'asphyxie tel que le « jeu du foulard », les « jeux de défi » tel que « le défi de la baleine » ou tout autre jeu similaire.

- **La violence morale** : concerne toutes les formes d'agressivité implicite ou symbolique qui visent au rejet et à l'atteinte aux besoins psychosociaux de la victime.

Il peut se manifester par des mots blessants, des insultes, des menaces etc.

- **La violence sexuelle** : en milieu scolaire, cette forme peut se manifester directement par des gestes et des mots, mais aussi de façon indirecte, par le biais de téléphones mobiles et des réseaux sociaux.

Il s'exprime par des phrases et mots grossiers dans le but de choquer.

Elle peut se manifester également par des gestes déplacés : main aux fesses, rumeurs sur la sexualité de l'individu, envoi de photos dénudées sur les réseaux sociaux, attouchements, voire viol collectif.

- **Le harcèlement alimentaire** : moins connue, cette forme de harcèlement n'est pas moins humiliante : plateau renversé, eau renversée sur les aliments, etc.

- **Le harcèlement matériel** : détérioration des objets et vêtements de l'enfant : vêtements déchirés, disparition du matériel, etc.

L'objectif n'est pas de voler les biens mais de les lui prendre, juste dans un but d'humiliation.

Le harcèlement scolaire a des conséquences sur la victime que ce soit à moyen ou à long terme :

- L'absentéisme, le décrochage scolaire voire la déscolarisation
- L'anxiété, la dépression, le changement d'humeur, le trouble du comportement
- La somatisation
- Les troubles de la socialisation
- Le Passage à l'acte suicidaire.

• **Cyberharcèlement** : nouvelle forme de harcèlement qui, par l'utilisation de l'espace numérique (SMS/Textos, réseaux sociaux et internet) a pour objectif de blesser et d'importuner une personne. Exemples : partage de vidéos, création d'un faux profil Facebook pour se moquer d'une personne.

Le cyberharcèlement amplifie les effets du harcèlement grâce à la diffusion massive des images/vidéos et la multiplication immédiate des « spectateurs ».

L'espace virtuel apparaît pour les personnes harcelées comme une menace permanente qui accroît le sentiment de mal-être et de pression sociale : la victime n'a plus d'espace préservé, plus de temps de repos, il se sent agressé partout et tout le temps !



Les principales caractéristiques du cyberharcèlement :

- L'anonymat : l'identité des cyberharceleurs n'est pas connue directement.
- L'absence de face à face, ce qui favorise la banalisation du mal fait à autrui.
- La récurrence : tout laisse des traces, rien ne cesse.
- La diffusion massive : les publications préjudiciables inondent les différents canaux numériques.

• **Acteurs :**

- **Harcelé(e)** : personne victime de harcèlement/cyberharcèlement.

Dans le jargon judiciaire, on parlera de victime. Bien qu'il n'y ait pas de portrait type, elle est le plus souvent isolée.

Lorsque le harcèlement se produit en direct, il semblerait que les «cibles» aient comme caractéristiques :

- ✓ Une personnalité sympathique et sensible
- ✓ Une certaine difficulté à savoir dire non
- ✓ Une incapacité à marquer ses limites, à savoir dire stop
- ✓ Une certaine impressionnabilité
- ✓ Une personnalité anxieuse, soucieuse de bien faire
- ✓ Un respect marqué pour l'école et le corps enseignant

Les harceleurs cherchent une faille chez leur victime pour s'y engouffrer. Ce rejet de la différence peut reposer sur :

- ✓ Le physique : poids, couleur de cheveux, taille, critères de beauté, ...
- ✓ L'origine ethnique : couleur de peau, accent, religion, mode de vie, ...
- ✓ Le look : habillement en décalage avec le milieu (BCBG, grunch,...)
- ✓ Le statut social
- ✓ Le comportement en classe : très bon élève, timide, ...
- ✓ L'orientation sexuelle

- **Harceleur** : personne qui, par son comportement et ses actes répétitifs, harcèle un individu.

Dans le jargon judiciaire, on parlera de suspects et/ou auteurs des faits.

Les caractéristiques principales du l'harceleur :

- ✓ Il est généralement peu porté sur l'empathie et doté d'un certain charisme.
- ✓ Il sait s'imposer, manie « l'humour » et est capable de repérer les travers d'autrui.
- ✓ Ses attitudes et comportements ont une fonction pour lui.
- ✓ Le plus souvent, il s'agit de jeunes qui, à un moment de leur vie, n'ont pas perçu la frontière entre une mauvaise blague et un comportement persécutant.



B. Le harcèlement : typologie

- **Bullying** : ensemble de petites attaques répétées et d'assauts incessants qui ont pour but de produire de l'agacement chez celui qui le subit. Par une succession de petites agressions qui, prises isolément, ne signifient pas grand-chose, la victime n'est plus en mesure de faire cesser ce comportement répétitif.

Le bullying peut prendre une forme physique (bousculades, pincements, etc.) ou sociale (intimidation, isolement, etc.) Dans ce type de harcèlement, la tendance de l'harceleur à minimiser son comportement, en le niant ou en le modifiant à sa guise, pousse généralement l'adulte à sous-estimer les faits et leurs impacts sur la victime.

- **Mobbing** : harcèlement qui se manifeste dans des groupes sociaux bien définis (groupe classe, équipe sportive, etc.) Les membres les plus forts du groupe agressent et rudoient de manière continue et répétée le sujet le plus faible au sein de leur groupe. L'objectif est de pousser la victime à être isolée et/ou exclue.

La solitude d'un enfant/adolescent constitue un signe d'alerte sérieux car l'isolement est un préalable qui se vérifie toujours dans toutes les formes de violence scolaire.

- **L'intimidation** : comportement ou attitude intentionnel(le) visant à causer la peur chez un individu pour qu'il se sente, subjectivement ou objectivement, menacé dans son intégrité. L'intimidation nourrit la menace d'un dommage, d'une agression anticipée et de la peur permanente chez la victime.

- **Racket** : extorsion d'un bien ou d'argent par intimidation ou violence.

Tableau récapitulatif des modes de harcèlement :

HUMBEECK, LAHAYE, BERGER, « Prévention du harcèlement et des violences scolaires : prévenir, agir, réagir ... », De Boeck, 2017

Dénomination	Buts	Visibilité du phénomène	Choix de la victime	Forme
Bullying	Produire de l'agacement et prendre le pouvoir dans la relation	Souvent invisible et minimisé	Aléatoire	Petites attaques répétées
Mobbing	Isoler, exclure du groupe et prendre le pouvoir dans la relation	Comportement visible et mieux affirmé.	Ciblé (différence physique ou développemental)	Attaques brutales et répétées
Intimidation	Soumettre par la peur et prendre du pouvoir dans la relation	Essentiellement subjective et donc fondamentalement invisible	Ciblé en fonction de sa timidité et de sa tendance au repli	Menaces répétées induisant la peur
Racket	Obtenir un bénéfice matériel ou financier en prenant le pouvoir dans la relation	Participant à la vie du groupe, il se manifeste essentiellement de manière insidieuse et ritualisée.	Ciblé	Agression ou chantage



C. Le cyberharcèlement : typologie

- **Harassment** : produire de l'usure mentale en multipliant les rumeurs, en diffusant des propos diffamatoires et en publiant des informations dégradantes et blessantes.
- **Flaming** : « incendier » une personne par des commentaires injurieux, blessants, insultants ou choquants.
- **Sexto** : envoyer de manière répétée des messages (SMS/textos) à caractère sexuel.
- **Happy slapping ou vidéo-lynchage** : filmer une agression physique ou une scène intime (sextape) sans l'autorisation de la victime et diffuser les images sur les réseaux sociaux. Les auteurs des vidéos sont considérés comme des co-auteurs et ont, dans le cas de poursuites judiciaires, les mêmes sanctions que l'agresseur.
- **Slut shaming** : consiste à faire honte aux filles dont le comportement, l'allure, le maquillage, etc. ne correspond pas aux critères de « beauté » et de respectabilité du groupe dominant. Ce type de harcèlement se manifeste par le biais des réseaux sociaux.
- **Les autres formes de cyberharcèlement** :
 - ✓ Injure, diffamation et calomnie : insulter, dire du mal de quelqu'un, colporter des rumeurs, etc.
 - ✓ Outrage public aux bonnes mœurs : exposer, vendre ou distribuer des images contraires aux bonnes mœurs.
Exemple : envoyer des photos d'une copine dénudée à l'ensemble de ses contacts sur les réseaux sociaux.
 - ✓ Hacking : consiste à utiliser les technologies de communication afin de s'introduire dans des systèmes protégés.
 - ✓ Faux en informatique : usurper l'identité d'une personne sur internet et l'utiliser pour envoyer des messages insultants en son nom.



Tableau récapitulatif des modes de harcèlement :

HUMBEECK, LAHAYE, BERGER, « Prévention du harcèlement et des violences scolaires : prévenir, agir, réagir ... », De Boeck, 2017

Dénomination	Buts	Média utilisé	Forme
Harassment	Produire de l'usure mentale	Réseaux sociaux, SMS, etc.	Petites attaques répétées sous forme de commentaires
Flaming	Incendier par des commentaires injurieux	Réseaux sociaux, SMS partagés, etc.	Attaques brutales répétées
Intimidation	Soumettre par la peur et prendre du pouvoir dans la relation	Réseaux sociaux, SMS individualisés, etc.	Menaces répétées induisant la peur
Sexto	Envoyer de manière répétée des messages à contenu sexuel	SMS	Envoi répété de messages à contenu sexuels explicites
Happy slapping (vidéo-lynchage)	Filmer une agression physique ou une scène intime sans l'autorisation de la victime, en diffuser les images sur les réseaux	Réseaux sociaux	Diffusion sur les réseaux sociaux d'images intimes et humiliantes
Slut shaming	Faire honte aux filles dont le comportement ne correspond pas aux normes du groupe dominant	Réseaux sociaux	Discrimination sexiste

➤ **Pour aller plus loin :**









<https://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/>



2. Aspects juridiques

RDV sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32239>

Tout replier  Tout déplier 

De quoi s'agit-il ?	
Qui est responsable ?	
Demander le retrait des contenus	
Que faire en cas d'urgence ?	
Signaler les contenus à la police ou à la gendarmerie	
Contacteur la police ou la gendarmerie par messagerie instantanée	
Plainte et enquête	
Peines encourues	

Que faire en cas de harcèlement et/ou cyberharcèlement ?

Quelques conseils :

- ✓ Oser dire NON en ayant du répondant
- ✓ Eviter d'être seul
- ✓ Apprendre à se déconnecter des réseaux sociaux
- ✓ Vérifier tous les paramètres de sécurité et de confidentialité
- ✓ Ne jamais publier des commentaires ou des photos qu'on ne voudrait pas que les proches voient (une mise en ligne est un acte qui restera à vie sur internet)
- ✓ INFORMER les personnes de confiance de son entourage (parents, professeurs, amis, policiers...) et ne pas hésiter à s'adresser au centre PMS de l'école
- ✓ Déposer plainte : c'est la meilleure protection

DANE

Académie de Nancy-Metz
Délégation Académique au Numérique Éducatif

Molo-molo
SUR LE WEB



Numéros utiles :

- ✓ Le numéro national contre les violences numériques :
- ✓ Numéro d'urgence de la police : 17
- ✓ Pompiers : 18



Adresses internet utiles :

- ✓ Non au harcèlement (NAH) : <https://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/>
- ✓ E-enfance : <https://www.e-enfance.org/>